

STATISTIQUES 2022

L'AQUACULTURE

La production de crevettes en légère baisse

- **150 tonnes produites**
- **dont 3 tonnes en cage lagonaire**
- **350 M F.CFP de chiffre d'affaires**
- **22 emplois à temps plein**

En 2022, la production de crevettes bleues (*Litopenaeus stylirostris*) atteint **150,3 tonnes**, soit une diminution de **6 %** par rapport à 2021. En dix ans, la production a néanmoins plus que doublé.

La production de crevettes en cage lagonaire n'atteint pas ses objectifs

La production de crevettes en cages lagonaires diminue de 24% et n'atteint que **trois tonnes** sur l'objectif de dix tonnes (significatif pour la Polynésie française et pour une très petite ferme). Cet objectif n'a pu être atteint en raison de **défaillances matérielles et d'évènements météorologiques exceptionnels**.

Le rendement moyen en tonnes de crevettes par million de post-larves (1) en 2022 est de 6,02 par million de post-larves, soit une baisse de 1,11 tonne par million de post-larves par rapport à 2021.

Ce rendement n'atteint toujours pas l'objectif de 10 tonnes par million de post-larves tel qu'obtenu en 2017. Il y a donc la **nécessité d'améliorer la gestion de la survie des post-larves**.

La survie moyenne estimée (2) est de 44 %, avec un **objectif de 60% de survie** sur toute la filière.

Pour les crevettes en cage, la survie moyenne est de 21%.

La baisse du chiffre d'affaire contenue grâce au prix au kilo

Malgré un volume produit en recul de 18 %, le chiffre d'affaires global déclaré de la filière atteint **350 millions de F.CFP** (-5 % par rapport à 2021) grâce à la hausse du prix au kilo atteignant **2 327 F.CFP départ ferme**. La filière représente **22 emplois** à temps plein hors écloséries.

(1) *tonnage de crevettes vendues en 2022 divisé par le nombre de post-larves mises en élevage pour la production des crevettes vendues en 2022 ; soit les post-larves des cycles 2021-04, 2021-05, 2022-01, 2022-02 et 2022-03*

(2) *rapport entre le nombre total estimé de crevettes de 20g vendues et le nombre total de post-larves initialement livrées et mises en élevage*

La production globale devrait continuer à augmenter à un rythme plus faible avant les prochaines productions de la *zone Aruhotu-Biomarine de Faratea* (pas avant début 2025), tandis que le développement et la consolidation de petites fermes d'élevages lagunaires en cages doit permettre de lancer durablement ce mode de production innovant basé sur des produits de qualité et de proximité, notamment dans les îles. La filière doit aussi se consacrer à l'amélioration des **performances d'utilisation de post-larves issues** de l'Écloserie de Production de Vaia (EPV) ainsi qu'à la **transformation et à la valorisation** de ses co-produits et déchets.

La production de poissons marins d'élevage

Des fermes polynésiennes écoresponsables

Toutes les fermes polynésiennes aquacoles de production de crevettes et de poissons sont écoresponsables dans la mesure où elles n'utilisent aucun produit chimique ni médicamenteux dans les élevages, depuis l'arrivée des juvéniles d'écloserie et cela jusqu'à l'assiette du consommateur. Toutefois, étant soumises à **autorisation d'exploitation d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) de 2^{ème} classe** à partir de 5 tonnes/an, trois fermes sur cinq doivent encore se mettre en conformité avec le code de l'environnement.

L'élevage de **Paraha peu** en baisse dû à un parasite virulent

- **11 tonnes produites**
- **5 emplois**

En 2022, la production de la filière d'élevage de Paraha peu (*Platax orbicularis*) diminue de quatre tonnes pour atteindre **11,1 tonnes** ; résultat d'une recrudescence d'un **parasite virulent** (*Neobenedenia*) qui cause des mortalités malgré des animaux plus gros. A cela s'ajoute des **conditions météorologiques extrêmes et des pannes de matériel**.

Toutefois, la *Ténacibaculose*, qui est une maladie bactérienne due à la *Tenacibaculum maritimum*, reste la cause principale des mortalités en cage. Elle peut provoquer des épisodes de mortalités importantes (50-70%) pendant une période de 1 à 2 mois après la mise en cages pour des animaux de 10g.

Les travaux menés par la **Direction des Ressources marines (DRM) et ses partenaires scientifiques (Ifremer et CRIOBE) et techniques (CAPF)** permettent de proposer une solution zootechnique réduisant fortement ces mortalités. Il reste à améliorer cette solution en proposant un procédé aussi bien efficace que peu coûteux.

La filière représente **5 emplois** dont 1 en temps plein et 4 en temps partiel.

Le Tilapia dans nos assiettes

Outre le Paraha peu, le Tilapia (*Oreochromis sp.*) revient dans nos assiettes avec une production, en 2022, de **389 kg**. Cette espèce est élevée en **aquaponie**, c'est-à-dire, un système couplant élevage de poissons et cultures végétales. Une seule ferme aquacole réalise cet élevage sur Tahiti. Cette espèce devrait néanmoins laisser la place au loup tropical (*Lates calcarifer*) et au poisson lait (*Chanos chanos*) dès 2023 puisque les premières productions sont en cours.

Bénitiers vivants : une gestion durable de la filière

Certains atolls polynésiens des Tuamotu de l'Est présentent des **abondances et des densités** de *Tridacna maxima* **parmi les plus importantes au monde**.

Tridacna maxima et *Tridacna squamosa* (espèce de pente externe, rare) sont protégées par la **convention internationale de Washington ou CITES** qui régule la commercialisation sur le marché international des espèces en danger à travers la délivrance de « *permis CITES* ». Ce permis autorise un quota de bénitiers pouvant être exporté.

Depuis 2014, dans le cadre d'une exploitation durable et raisonnée, validée par l'autorité scientifique de la CITES et un groupe d'examen scientifique l'Union Européenne (SRG), les stocks de bénitiers, couplés aux techniques aquacoles (collectage de naissain), permettent une **exportation de bénitiers sauvages et de collectage**.

L'organe de gestion de la CITES en Polynésie française est composé de la **Direction de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DIRAJ)**, **service du Haut-Commissariat et de la Direction de l'Environnement (DIREN)**. La **Direction des Ressources marines (DRM)** donne son avis dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource qu'elle met à jour progressivement.

En 2018, l'évolution des conditions d'exportation de bénitiers sauvages et de collectage a été approuvée avec succès auprès des autorités nationales de la CITES dans le cadre d'un nouveau système de gestion durable.

Afin d'améliorer le système relatif aux permis CITES, un **site internet de traçabilité est en phase de construction**, en collaboration entre la DRM et la Communauté du Pacifique (CPS). Cet outil exigera de la part des exportateurs de **tenir une traçabilité** pour viser le marché international des bénitiers vivants et de la chair de bénitiers.

Une reprise de l'activité difficile mais qui reste compétitive sur le marché mondial

En 2016 et 2017, les lagons de Tatakoto et Reao subissent des températures extrêmes conduisant à un blanchissement et à des mortalités de bénitiers. La filière est ensuite impactée, en 2020, par la pandémie de la COVID-19, avec l'annulation de nombreux vols intérieurs et internationaux. La reprise a ensuite donné lieu à des surcoûts.

Malgré le coût du fret inter-îles très supérieur au fret international, cette **activité exportatrice** depuis les atolls des Tuamotu les plus éloignés de Tahiti reste **compétitive sur un marché mondial** de niche d'environ 100 000 bénitiers/an pour *T. maxima*. La Polynésie française reste un des acteurs majeurs.

Avec l'ouverture d'une éclosérie et le développement potentiel de nouveaux acteurs de collectage (plusieurs autres atolls des Tuamotu de l'Est ayant un fort potentiel), l'activité devra se diversifier vers la production, la transformation et la valorisation de la chair de bénitiers si elle veut perdurer.

En 2022, **107 permis CITES** ont été délivrés pour un quota de prélèvement demandé à l'exportation de 40 980 bénitiers vivants. Finalement, un quota de seulement **28 380 bénitiers vivants demandés a été utilisé**, soit un **taux d'utilisation du quota de 69%**.

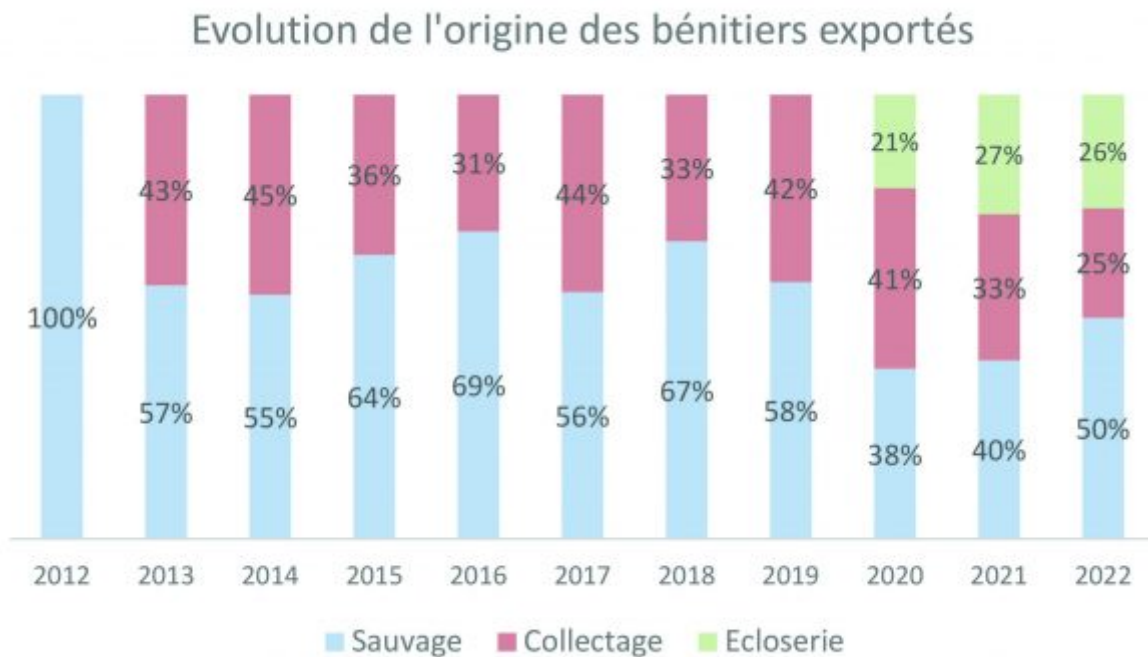
Des exportations en baisse

. 16 500 bénitiers vivants exportés

- **Provenance : Reao et Tahiti**
- **Principal marché : États-Unis**

Les bécitiers sont exportés vivants et **destinés au marché de l'aquariophilie**.

En 2022, **16 472** bécitiers vivants ont été exportés, **en dessous de la moyenne des cinq dernières années** (19 868 unités/an) (- 35 % par rapport à 2021).



L'ensemble des **bécitiers d'écloserie (3) et de collectage (4)**, c'est-à-dire d'aquaculture (au sens FAO et au sens polynésien du terme) représentent **46 % des exportations** (contre 60 % en 2021).

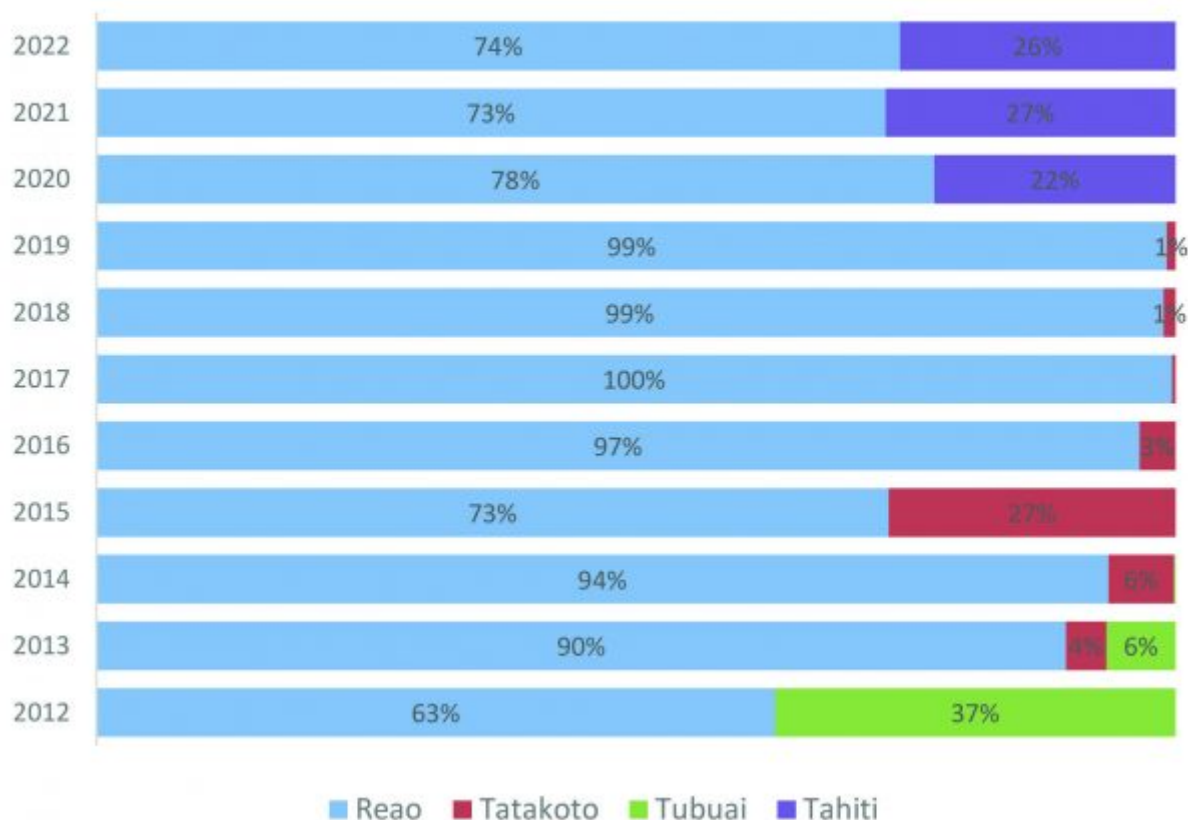
Actuellement, tous les bécitiers issus du milieu **sauvage** et du **collectage proviennent de Reao**. Ils représentent 74% des bécitiers exportés.

Les **bécitiers d'écloserie** représentent près de **26 % des bécitiers exportés** en 2022. La structure de production se situe à **Tahiti**.

(3) code CITES F « Farming »

(4) code CITES W « Wild » comme les sauvages

Evolution de la provenance des bénitiers exportés



La valeur des exportations représente **35,1 millions de F.CFP** en 2022 (contre 41,6 millions de F.CFP en moyenne sur les cinq dernières années), soit une baisse de 29 % par rapport à 2021.

Le **marché international est principalement américain** avec 68 % du nombre de bénitiers exportés en 2022 ; suivi par l'**Europe** (France, Pays-Bas et Allemagne) qui représente 18 % des bénitiers exportés et 8% représenté par l'**Asie** (Taïwan, Singapour et Hong Kong) et d'autres pays. Le **Brésil**, nouvel importateur cette année, compte pour 3 % du nombre de bénitiers exportés.